Le mot du Président

Chères Vairoises, Chers Vairois,

Notre Association Vivre Vaires vient de voir le jour. Elle est constituée de Vairoises et de Vairois qui ont rejoint le projet porté par Isabelle Recio pour une ville moderne et préparée à affronter les défis du 21ème siècle tout en préservant un cadre de vie unique où il fait bon vivre. Toutes études, réflexions, initiatives, actions de communications ou politiques ayant pour objectif la promotion, la protection et la défense de la ville de Vaires-sur-Marne et pour ses habitants sont les bienvenues. N'hésitez pas à nous rejoindre.

Nous voulons et nous serons dans la construction mais aussi dans l'observation et dans la critique constructive.

Quatre mois se sont écoulés depuis qu'une nouvelle municipalité a pris la gestion de l'avenir de notre ville. Avec de belles promesses. Mais qu'en est-il ?

Je vous invite à parcourir notre première communication à ce sujet.

La bonne affaire

Nous revenons sur le Point N° 3 de l'Ordre du Jour du 16 juillet 2020 du Conseil Municipal « ***MAJORATION DES INDEMNITÉS AU MAIRE, AUX ADJOINTS AU MAIRE ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX EXERCANT DES MANDATS SPÉCIAUX*** » Afin de rester factuels : sur le principe, Madame Le Maire Edmonde JARDIN se devait bien sûr de soumettre au vote une telle décision.

Avant 2015, notre commune était Chef-lieu de canton, ce qui donnait droit à une majoration de 15% des indemnités d'élus. Le précédent mandat était donc le dernier où cette augmentation aurait dû avoir lieu puisque notre commune est dans un nouveau canton et elle n'en est plus le chef-lieu.

C'est ce qui aurait dû se produire : disparition définitive de cette majoration de 15%, lors des élections 2020. Isabelle RECIO l'avait d'ailleurs intégré et ne souhaitait pas profiter de la possibilité renouvelée par les députés de maintenir cette augmentation pour les anciens chefs lieu de canton. Elle ne pouvait pas dire « J'ai dû augmenter les impôts mais je garde cette augmentation », cela aurait été malhonnête intellectuellement et injustifié.

Madame le Maire Edmonde JARDIN n'a pas eu les mêmes états d'âme... Elle a d'ailleurs répondu, avec un sourire, aux remarques des élus de l'opposition Vivre Vaires qu'elle était dans son droit. Légalement, oui ; **moralement…**

Alors que la commune de Vaires sur Marne se redresse, la première des choses à faire n'est pas de s'octroyer, ainsi qu'à ses adjoints, une indemnité qui ne devrait plus être en vigueur. Sur la durée du mandat cela représentera environ **un bonus de 25 000 € pour Madame Edmonde Jardin et pour chacun de ses 9 adjoints un bonus de 10 000€.** Le coût supplémentaire sur la mandature à la charge des Vairois **115 000 € !**

Imprimerie easyflyer
www.easyflyer.fr

Impression écologique en papier recyclé
"Ne pas jeter sur la voie publique"

Une nouvelle majorité qui ne pense pas beaucoup à nos seniors.

Septembre 2020, la nouvelle maire annonce par voie d'information papier (boite aux lettres) qu'elle accorde une attention particulière au bien-être des Seniors Vairois, comme la remise des colis de Noël, mais qu'elle annule le banquet qui leur est traditionnellement dédié. Sur le fond, au vu de la situation sanitaire, le banquet ne peut effectivement se tenir en janvier comme chaque année. On s'attendait dès lors à ce qu'elle fasse un geste en donnant un colis de Noël à tous, eh bien non !

Depuis des années, la commune donne des colis aux seniors de plus de 80 ans et/ou à ceux qui ont une reconnaissance de handicap ou bénéficiant de l'APA ; ils sont en fait destinés aux seniors qui ne peuvent pas se rendre au banquet. Cette année, pas de changement de règle, le colis sera réservé à ces seniors uniquement, plutôt que d'élargir à tous en raison de l'annulation du banquet !

A savoir que la commune de Vaires à environ **700** administrés de plus de 80 ans et **1450** administrés entre 66 et 79 ans et qu'il y a peu de seniors pouvant prétendre au colis avec la reconnaissance Handicap ou de l'APA

L'économie sur le dos des seniors est de plusieurs dizaines de milliers d'euros, ça paiera une partie des majorations d'indemnités de la nouvelle équipe !!

Une opposition constructive.

Le **8 octobre 2020**, ressentant une certaine contestation de la part des élus de Vivre Vaires, un petit pas : la nouvelle maire annonce par voie d'information internet, que les seniors de plus de 66 ans pourront obtenir un bon d'achat auprès des commerçants de la ville. Pour ceux qui ne maîtrisent pas l'outil informatique, on verra plus tard…

Ces séniors n'auraient-ils, pas eux aussi, apprécié et préféré un colis festif réalisé par nos commerces de proximité. Malheureusement, nous n'avons pas plus d'information à ce jour et ne connaissons pas la liste des commerçants concernés.

Le groupement d'opposition Vivre Vaires avait dénoncé cette injustice dans sa tribune du magazine municipal, mais la parution de ce dernier étant sans cesse reporté aura au moins permis de revenir à des intentions plus égalitaires envers nos seniors déjà gravement impactés par le confinement et la crise sanitaire.

Comme beaucoup, vous n'avez peut-être pas eu l'information pour récupérer votre Bon d'achat de 40 €uros auprès de la Mairie, dépêchez-vous… En effet, on ne peut pas dire que la nouvelle municipalité ait beaucoup communiqué auprès de nos anciens…!!

Critères d'inscription : avoir **66 ans et plus, habiter à Vaires** (il s'agit des mêmes critères que pour l'inscription au banquet). Téléphone de la Mairie – **01 64 72 45 45**

Calendrier : **avant le 20 novembre**, il convient d'envoyer les justificatifs (copie de la carte nationale d'identité + justificatif de domicile de moins de 3 mois) par courrier à adresser à la « mairie - action sociale 26, boulevard de Lorraine 77360 VAIRES SUR MARNE » ou par mail à l'adresse suivante : *action.sociale@vairessurmarne.fr*

L'association Vivre Vaires, vous remercie d'avoir pris le temps de lire ce petit document et vous dit à bientôt…

Association Vivre Vaires - N° W771019378
Lettre 01 - novembre 2020

Imprimerie easyflyer
www.easyflyer.fr

Impression écologique en papier recyclé
"Ne pas jeter sur la voie publique"